



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ventes par correspondance

Question au Gouvernement n° 717

Texte de la question

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À LA REDOUTE

M. le président. La parole est à M. Dominique Baert, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M. Dominique Baert. Madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, dans nos campagnes et dans nos villes, une épidémie gagne : celle des licenciements. Chaque semaine, voire chaque jour, allonge le triste cortège des suppressions d'emplois.

Dans le Nord, Roubaix et son agglomération sont en état de choc : hier matin, lors d'un comité d'entreprise extraordinaire, La Redoute a annoncé ce qu'elle appelle un " plan de relance ", en fait la suppression de 672 postes.

Ce plan, mes chers collègues, frappe toute la France. D'abord parce qu'il entraîne la fermeture de 81 boutiques, 81 lieux de rencontre où l'on dépose ses commandes, où l'on récupère ses colis. Toutes celles et tous ceux qui y travaillent sont au désespoir.

Dans autant de communes, un rideau de plus va être baissé. Ce sont des repères familiaux, des tranches de vie qui disparaissent ! France, c'est une partie de ton patrimoine qui fout le camp ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC. - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Si ce plan frappe toute la France, c'est aussi parce qu'il touche l'un des fleurons, sinon le fleuron national de la vente à distance !

Madame la ministre, votre politique économique qui, depuis maintenant plus d'un an, ne fait absolument rien pour soutenir les revenus et le pouvoir d'achat, donc la consommation des ménages, porte une part de responsabilité.

Mais l'essentiel, ce sont ces pertes d'emplois à La Redoute : 430 emplois dans les boutiques ; les emplois supprimés par l'externalisation des commandes par courrier, ou au sein des services administratifs ; tous ces intérimaires dont les contrats ne sont pas renouvelés et dont personne ne connaît le nombre, sans doute ô combien dramatique !

Dans ces conditions, il faut éviter le pire : on ne peut accepter ces licenciements sans réagir. Je voudrais donc vous poser trois questions.

Tout d'abord, quand le Gouvernement va-t-il comprendre que sa politique d'emploi et de perte de pouvoir d'achat fait fausse route ?

Ensuite, que compte-t-il faire, dans la récession qui s'engage, pour éviter l'effondrement de pans entiers de notre économie, telle la vente à distance, qui ne doit pas sombrer comme hier le textile ? Dans l'agglomération roubaisienne, des milliers de salariés de ce dernier secteur, devenus chômeurs, se souviennent des plans sociaux dramatiques de 2003-2004.

M. le président. Merci.

M. Dominique Baert. La vente par correspondance ne doit pas être le textile de demain !

Enfin - et ce sera ma dernière question, monsieur le président -, par quels moyens le Gouvernement entend-il réduire le nombre de licenciements prévus à La Redoute, et rassurer ainsi tous ces salariés, toutes ces familles en proie à l'inquiétude ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation.

M. Patrick Roy. Et du chômage !

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation*. Monsieur Baert, La Redoute est une entreprise emblématique, chère au cœur des Français. Nous partageons tous ici les inquiétudes que vous inspirent le plan annoncé par l'entreprise.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une réaction, pas une action !

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État*. La Redoute, nous ne l'ignorons pas, constitue l'un des poumons économiques du département du Nord. Mais l'entreprise, longtemps pionnière dans le domaine de la vente à distance, est aujourd'hui confrontée à de profondes mutations économiques...

M. Christian Paul. Nous le savons !

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État*. ... que M. Baert semble ignorer. (*Vives protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Les clients passent de plus en plus commande sur Internet, et ce type de commerce confronte la vente par correspondance à une concurrence nouvelle. La Redoute doit donc trouver de nouveaux modes de développement ; c'est ce qui a conduit l'entreprise à annoncer hier un plan de suppression de 672 emplois. L'entreprise doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation et aux attentes de ses clients. Quant au Gouvernement, monsieur le député, sa préoccupation constante est d'accompagner le mieux possible les mutations industrielles, lorsque l'évolution de la société les rend nécessaires.

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'extrême-onction que vous administrez !

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État*. Si les emplois évoluent, si les technologies changent, ce sont à nos yeux les personnes et les territoires qu'il faut aider et accompagner à long terme. C'est ce que nous ferons pour La Redoute, dont le plan de suppression des " points catalogue " s'étendra sur quatre ans. Nous travaillons déjà avec l'entreprise pour permettre un reclassement au cas par cas dans chaque département concerné et instaurer un dispositif de formation, de reclassement et d'externalisation.

Mais nous travaillons également à la revitalisation des territoires concernés, prévue par la loi de modernisation sociale adoptée par le Parlement, à laquelle La Redoute ne saurait se soustraire.

M. le président. Merci de conclure, monsieur le secrétaire d'État.

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État*. Vous le voyez, monsieur le député : ce qui mobilise le Gouvernement, ce qui guide son action, c'est la situation des personnels et des territoires concernés par ces mutations économiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. Albert Facon. Il n'a rien dit !

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 717

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 octobre 2008